

La Roche-sur-Yon Agglomération et la CTY, filiale du groupe RATP Développement, ont décidé de s'engager durablement en signant la charte

« Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent »

le mardi 1^{er} décembre 2015 aux côtés de L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).



Objectif CO₂

Les transporteurs s'engagent

Elaborée par Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) et l'ADEME en concertation avec les organisations professionnelles du secteur, cette charte engage les collectivités et les entreprises signataires dans un plan d'actions personnalisé, en vue de diminuer leur consommation de carburant et par voie de conséquence leurs émissions de CO₂.

Elle découle directement des engagements du Grenelle de l'Environnement et répond, en particulier, à l'article 10 de la loi Grenelle 1.

Impulsyon, 2^{ème} réseau de transport urbain en France à signer cette charte, s'est engagé à diminuer ses émissions de CO₂ de 5% d'ici fin 2016, soit l'équivalent de 127 374 000 g de CO₂.